

Département des Pyrénées Atlantiques

Maitre d'ouvrage
commune de
Abos

CARTE COMMUNALE

**SERVITUDES d'UTILITE PUBLIQUE
ET AUTRES ELEMENTS AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL**

Echelle = 1/5000

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour,



Pau, le

17 8 2005

le Préfet,

Pour le Préfet,
et par délégation,

Le Secrétaire Général,

ABOS

*Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
en date du 2 juin 2005*



Le Maire

J. M. CAZALERE
MARS 2005

service
Aménagement
Urbanisme
Déplacement



direction
départementale
de l'Équipement
Pyrénées-Atlantiques

LEGENDE



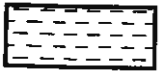
Servitudes concernant les mines et carrières établies au profit des titulaires d'autorisations d'exploitation



Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution)



Servitudes de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques



Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles



Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications des postes et télécommunications



Zone de bruit catégorie 3



Zone inondable



Application de l'article L 111 - 1 - 4 du code de l'urbanisme (entrées de ville)



Zone R1 (risque technologique majeur)



Zone R2 (risque technologique majeur)



rayon Hydro - Azote T250m

LIAISON HERTZIENNE MOURENIX - PAU

LIMITE DE LA ZONE INONDABLE DU GAMB DE PAU

PLAINE D'ABOS

rayon Hydro - Azote 2000m

LES CHAMPS D'EN-BAS

LES CHAMPS D'EN-HAUT

RD 2

RD 2

RD 2

RD 202

MAGNERES

LIMITE DE LA ZONE INONDABLE DE LA BAYSE

Zone de bruit categorie 3

COURNERES NORD

JUQUETS

des Coteaux

de Gaspot

